

DEPARTEMENT
DE
LA SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

MAIRIE
D'ORELLE

ANNEXE E 1/1

le 25/03/2024

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Nous, Aimé PERRET, Maire de la commune d’Orelle certifions que l’avis d’enquête publique, concernant la création d’une microcentrale hydroélectrique dite de « Plan Py » sur le torrent du Bonrieux, demandé par la société Synergie Maurienne a fait l’objet d’un affichage public à compter du 1^{er} février 2024 et tout au long de l’enquête soit jusqu’au 21 mars 2024 inclus.

Le Maire

Aimé PERRET

